

—  
**MAIRIE**  
DE  
**SANDRANS**  
01400  
—

**CONSEIL MUNICIPAL N°02**  
**du 17 Mars 2022 à 19H30**

Tél.04 74 24 52 20

COMPTE-RENDU

Présents : Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT

Absentes excusées : , Emmanuel CHOMETON (pv à A. CHEVALIER), Florence DUPONT (pv à P. ALVAREZ), Damien FERRIER (pv à A. CHEVALIER), Julien MABILE (pv à B. TAPONAT), Marc MAZET (pv à B. TAPONAT), Clémence PRADA (pv à E. TRINDADE)

Madame Audrey CHEVALIER est élue secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu N°01 du 2 février 2022 :**

Le compte rendu n°01 est approuvé avec 2 abstentions (C. PRADA et F. DUPONT)

**B/ Délibérations**

**1- FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget commune.**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la COMMUNE, dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part. 3 abstentions.

**2- FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget assainissement**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de l'ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part. 3 abstentions.

**3- FINANCES : Approbation du compte administratif 2021 – Budget commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel TRINDADE, adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,

1°- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi

**BUDGET COMMUNE**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		40 585.96		165 812.11		206 398.07
Opérations de l'exercice	304 013.57	319 084.70	358 319.88	419 134.65	662 333.45	738 219.35
<b>Totaux</b>	<b>304 013.57</b>	<b>359 670.66</b>	<b>358 319.88</b>	<b>584 946.76</b>	<b>662 333.45</b>	<b>944 617.42</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	17 544.00				17 544.00	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>321 557.57</b>	<b>359 670.66</b>	<b>358 319.88</b>	<b>584 946.76</b>	<b>679 877.45</b>	<b>944 617.42</b>
<i>Résultats définitifs</i>		38 113.09		226 626.88		264 739.97

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus avec 3 abstentions.

#### **4- FINANCES : Approbation du compte administratif 2021 – Budget assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel TRINDADE, adjoint en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,

1°- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		47 612.27		20 465.75		68 078.02
Opérations de l'exercice	20 210.75	31 018.01	41 229.83	62 207.65	61 440.58	93 225.66
<b>Totaux</b>	<b>20 210.75</b>	<b>78 630.28</b>	<b>41 229.83</b>	<b>82 673.40</b>	<b>61 440.58</b>	<b>161 303.68</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>20 210.75</b>	<b>78 630.28</b>	<b>41 229.83</b>	<b>82 673.40</b>	<b>61 440.58</b>	<b>161 303.68</b>
<i>Résultats définitifs</i>		58 419.53		41 443.57		99 863.10

- 2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus avec 3 abstentions.

#### **5- FINANCES : Affectation du résultat 2021 – Budget commune**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2021 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, statuant sur l'affectation du résultat 2021,  
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,  
Décide avec 3 abstentions, d'affecter le résultat comme suit,

#### **Au compte 1068 de la section investissement : 150 000 €**

Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2022 : 55 657.09 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2022 : 76 626.88 €

#### **6- FINANCES : Affectation du résultat 2021 – Budget assainissement**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2021 dressés par Monsieur Bernard TAPONAT, statuant sur l'affectation du résultat 2021,  
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,  
Décide d'affecter, avec 3 abstentions, le résultat comme suit,

#### **Au compte 1068 de la section investissement : 0 €**

Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2022 : 58 419.53 €

Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2022 : 41 443.57 €

#### **7- FISCALITES : Vote des taux d'imposition 2022**

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2022 est présenté au Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 13 voix, la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2022.

- taxe foncière (bâti) : 22.22 % dont taux départemental 2020 (13.97 %)
- taxe foncière (non bâti) : 42.83%

#### **8- FINANCES : Subventions 2022**

Après débat, les Conseillers Municipaux votent les subventions 2022 suivantes :

Par 12 voix pour et 1 abstention : ADMR 220 €

A l'unanimité des 13 voix : Comité des fêtes 305 €

A l'unanimité des 13 voix : Loisirs et rencontres 100 €

Par 11 voix pour, 1 abstention et 1 contre : Académie de la Dombes 100 €

## **9- SYNDICAT : Désignation des délégués au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône**

Vu la délibération du 10 juillet 2020 n°2020.07.005 portant sur la désignation des délégués au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEPBDs),

Considérant l'indisponibilité de Madame Marjorie MERLINC en tant que Titulaire au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau titulaire au SEPBDs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 13 voix, a élu :

- **Titulaire** : Monsieur Bernard TAPONAT
- **Suppléant** : Madame Audrey CHEVALIER

## **C/ Questions et informations diverses**

- Lotissement Jardins de Pierre : Demande de l'association syndicale pour rétrocession de la voirie à la commune. Se pose la question sur la fréquentation du chemin par le public. Point fort : chemin central dans la commune, mode doux. Décision à prendre lors d'un prochain conseil.
- Devis informatique : proposition d'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur. Il est rappelé que la commune n'a jamais eu d'ordinateur portable, et que jusqu'à présent, en cas de besoin, nous utilisons soit celui d'un conseiller, soit celui de la commune de Valeins. Le conseil décide donc d'acheter un ordinateur portable à son prestataire informatique, MBI. En ce qui concerne le vidéoprojecteur, la commune utilisera soit celui de l'école, soit celui de la commune de Valeins (mutualisation proposée par le maire de la commune de Valeins).
- Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Il est également rappelé que la présence des conseillers est obligatoire (sauf absence pour raisons médicales) et que cela fait parti de leur devoir. Appel à des scrutateurs sur panneau lumineux et panneau pocket.
- Prochain conseil municipal le jeudi 7 avril 2022 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h06